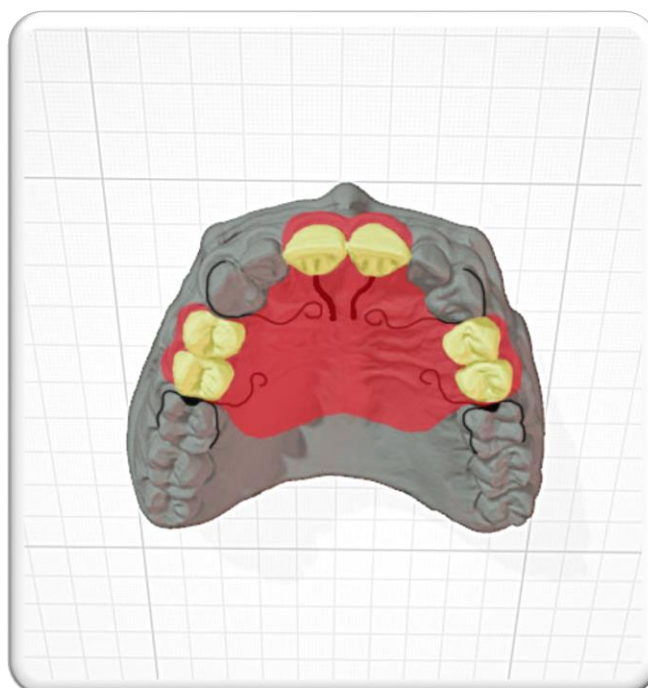




Vereinigung der Kantonszahnärztinnen und Kantonszahnärzte der Schweiz (VKZS)
Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDCS)
Associazione dei medici dentisti cantonali della Svizzera (ADMCS)
Swiss association of cantonal chief dental officers (SACCD0)



Swiss
Dental
Laboratories



EXEMPLES D'APPLICATION DU TARIF DE TECHNIQUE DENTAIRE 223: MÉDICINE DENTAIRE SOCIALE

PROTHÈSE DÉFINITIVE AVEC CROCHETS EN FIL D'ACIER, 4-6 DENTS

Prothèse avec crochets en fil : 4-6 dents, 4 crochets

Tarif dentaire	222 (version 1.00)
Chapitre 09:	Prothèses
Chapitre 09.02:	Prothèses partielles
Position 4.6110:	Prothèse en résine avec plus de deux crochets en fil d'acier ou avec crochets coulés

Positions de travail	Quantité	
0012.1	2	Modèle en plâtre dur <i>Modèle de travail, modèle contre-mâchoire</i>
0032.1	1	Modèles en articulateur ou en articulateur individuel simple
0037.1	1	Split-cast avec fixation mécanique ou magnétique <i>Uniquement pour le côté de travail</i>
0052.1	0-1	Maquette d'occlusion sur résine Pour mâchoires totales ou partielles (aussi sur châssis coulée)
0428.1	0-1	Préparation pour adhérence d'une liaison au laboratoire, grande
0523.1	1	4 - 6 dents sans essai <i>En cas ou un essai en bouche est nécessaire, cette position peut être remplacé par pos. 0513.1</i>
0611.1	2-4	Crochet fil simple Crochet à un bras, sans montage <i>Maximale 4 crochets (0611.1 + 0612.1 ensemble)</i>
0612.1	0-2	Crochet fil double ou triple <i>Maximale 4 crochets (0611.1 + 0612.1 ensemble)</i>
0621.1	0-1	Ajustage et montage d'un renfort préfabriqué <i>Justification nécessaire</i>
0623.1	0-2	Rétention pour dent isolée

Positions de matériel	Positions Cluster
<ul style="list-style-type: none"> Dents préfabriquées En cas d'utilisation des dents unitaires provenant d'une bouche de dents, le prix de vente par dent unitaire sera applicable (prix de base y inclus supplément) 	2900.0
<ul style="list-style-type: none"> Branches ou rétentions préfabriqués (prix de base y inclus supplément) 	2900.0

Les exemples préparés en commun par Swiss Dental Laboratories (ALPDS) et l'association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDSCS) visent à faciliter l'application du tarif 223. Ils concernent des travaux fréquemment exécutés en médecine dentaire sociale et servent de première aide à l'orientation aux médecins-dentistes cantonaux, aux techniciens dentistes ainsi qu'aux rédacteurs d'expertises. Des tarifs divergents demeurent sans autre possibles dans des cas particuliers mais doivent néanmoins être justifiés de manière correspondante.

Ces exemples ne sont que des outils et représentent des applications possibles du tarif 223 Technique dentaire AA/AM/AI. Ils ne représentent pas un standard applicable dans tous les cas, ni ne remplacent une tarification soignée et fidèle en fonction des circonstances relatives à chaque cas particulier. Dans chaque cas, les positions appliquées et le nombre des unités doivent correspondre au processus de fabrication concret de l'exécution spéciale correspondante.